

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL40

présenté par
M. Gosselin, rapporteur

ARTICLE 14

I. – À l’alinéa 56, après le mot :

« informe »

insérer les mots :

« la Commission européenne ou l’État membre de l’Union européenne selon ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« selon »

le mot :

« dans »

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« fixés »

le mot :

« prévus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel